

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 25 mai 2018

**8<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2018-5-8-1

**Service instructeur**

DECS - direction adjointe éducation, jeunesse et sports

**Service consulté**

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire  
Direction des Systèmes d'Information

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN  
OUTIL DE GESTION ET DE PILOTAGE DES RESTAURATIONS SCOLAIRES  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU GRAND EST**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'adhérer à un groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage de la restauration dans les établissements scolaires du Grand Est, en partenariat avec la Région Grand Est et les départements du Bas-Rhin et de la Meurthe-et-Moselle, d'approuver la convention y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.  
La 8<sup>ème</sup> Commission, réunie le 20 avril 2018, a donné un avis favorable au présent rapport.

Les collèges haut-rhinois sont actuellement dotés du logiciel PRESTO en termes d'outil informatique de suivi de la restauration.

Il s'agit d'un logiciel qui avait été déployé par l'Education Nationale et qui, depuis le transfert de la compétence restauration des collèges et lycées aux collectivités (départements et régions), n'est plus maintenu par l'Education Nationale. Par ailleurs, il ne répond plus aux besoins des établissements scolaires et des collectivités. C'est notamment le cas en termes de suivi des approvisionnements et des stocks, de gestion de la production et des menus y compris le respect des obligations réglementaires (traçabilité, affichage des allergènes, respect du plan alimentaire). Enfin, il ne permet pas de disposer d'outils de suivi et de pilotage de la restauration.

Aussi, la Région Grand Est et les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Meurthe-et-Moselle ont souhaité lancer une réflexion afin d'aboutir à la mise en place d'un

logiciel destiné aux lycées et collèges de leur périmètre, qui permette de répondre aux nouveaux besoins exprimés par les établissements et les collectivités.

Dans ce contexte, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Région Grand Est et les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, et de la Meurthe-et-Moselle. Son objet est la mise en œuvre et le déploiement d'un outil de gestion et de pilotage de la restauration scolaire unique. Le groupement de commandes est dénommé « groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage de la restauration dans les établissements scolaires du Grand Est ».

Vous trouverez en pièce jointe la convention correspondante et constitutive du groupement de commande. Le coordonnateur du groupement est la Région Grand Est, dont la commission d'appel d'offres sera compétente.

Il est précisé que dans le cadre de la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative, il est prévu de lancer une réflexion sur la restauration scolaire dans les collèges, qui aboutira en 2019. Cette réflexion permettra de définir les objectifs de notre collectivité sur cette thématique ainsi que les moyens nécessaires, notamment en termes d'outils de suivi. Aussi, le déploiement éventuel de cet outil au sein des collèges haut-rhinois ne sera envisagé qu'une fois les conclusions de cette réflexion globale connues. Les termes du groupement de commandes permettent cette approche différenciée pour chaque collectivité, notamment en termes de principe, de nombre et de délai de déploiement (cf article 2 du projet de convention).

Ainsi, à ce stade, cette adhésion n'implique aucune contribution financière de notre collectivité. Les frais de fonctionnement du groupement sont à la charge du coordonnateur, soit la Région Grand Est.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'adhérer au groupement de commande dénommé « GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN OUTIL DE GESTION ET DE PILOTAGE DES RESTAURATIONS SCOLAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU GRAND EST » ;
- d'approuver en conséquence la convention constitutive du groupement de commandes précité, jointe en annexe ;
- de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT